

CINQUIEME PARTIE : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF.

Objet: La réalisation des travaux de menuiserie aluminium en façades et de réaménagement du siège de la société Al Omrane Souss Massa.

N prix	Désignations des ouvrages		Quantité	Prix	Total HT
	A- TRAVAUX DE MENUISERIE ALUMINIUM				
1	Dépose de menuiseries en aluminium (fenêtre et mur rideau)	M2	571.00	50,00	28.550,00
2	Mur rideau (façade à vitrage collé) y/ fenêtre	M2	58.00	2700,00	156.600,00
3	Fenêtres et châssis frappe ou coulissantes en aluminium	M2	513.00	1300,00	666.900,00
4	Skydome en aluminium	M2	35.00	2400,00	84.000,00
TOTAL A- TRAVAUX DE MENUISERIE ALUMINIUM					936.050,00
	B- TRAVAUX DIVERS				
5	Store électrique	M2	36.00	700,00	25.200,00
6	Travaux de réfection de faux plafond	M2	20.00	150,00	3.000,00
7	Peinture sur murs et plafonds similaire à l'existant	M2	2000.00	30,00	60.000,00
8	Installation Split Mural INVERTER 9000BTU	U	8.00	6000,00	48.000,00
9	Table de réunion équipée	ENS	1.00	121000,00	121.000,00
TOTAL DIVERS					257.200,00
TOTAL H.T					1.193.250,00
Pourcentage du rabais ou majoration (-/+)					
Total HT après rabais ou majoration					
TVA 20%					
Total TTC après rabais ou majoration					

Je consens un **rabais** de.....%, soit..... DH HT

Ou

Une **majoration** de%, soit..... DH HT

Arrêté le présent bordereau des prix – détail estimatif à la somme de :

.....

Marché N° :/2026

Marché passé par appel d'offre ouvert, au rabais ou majoration, en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 18 et du paragraphe 1 de l'article 19 et de l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 19 du Règlement des marchés du Groupe Al Omrane approuvé par le Conseil de Surveillance le 25 mars 2026 (entré en vigueur le 15 mai 2026)

Objet du marché : La réalisation des travaux de menuiserie aluminium en façades et de réaménagement du siège de la société Al Omrane Souss Massa.

Arrêté le montant du marché à la somme de : (.....

..... **Dhs) TTC.**

Dressé par La Maîtrise d'œuvre	LU ET ACCEPTE par le Prestataire
LE CHEF DE PROJETS	CHEF DEPARTEMENT LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX
LE DIRECTEUR ORGANISATION ET CAPITAL HUMAIN	LE DIRECTEUR FINANCIER ET COMPTABLE
APPROUVE PAR LE DIRECTEUR GENERAL	